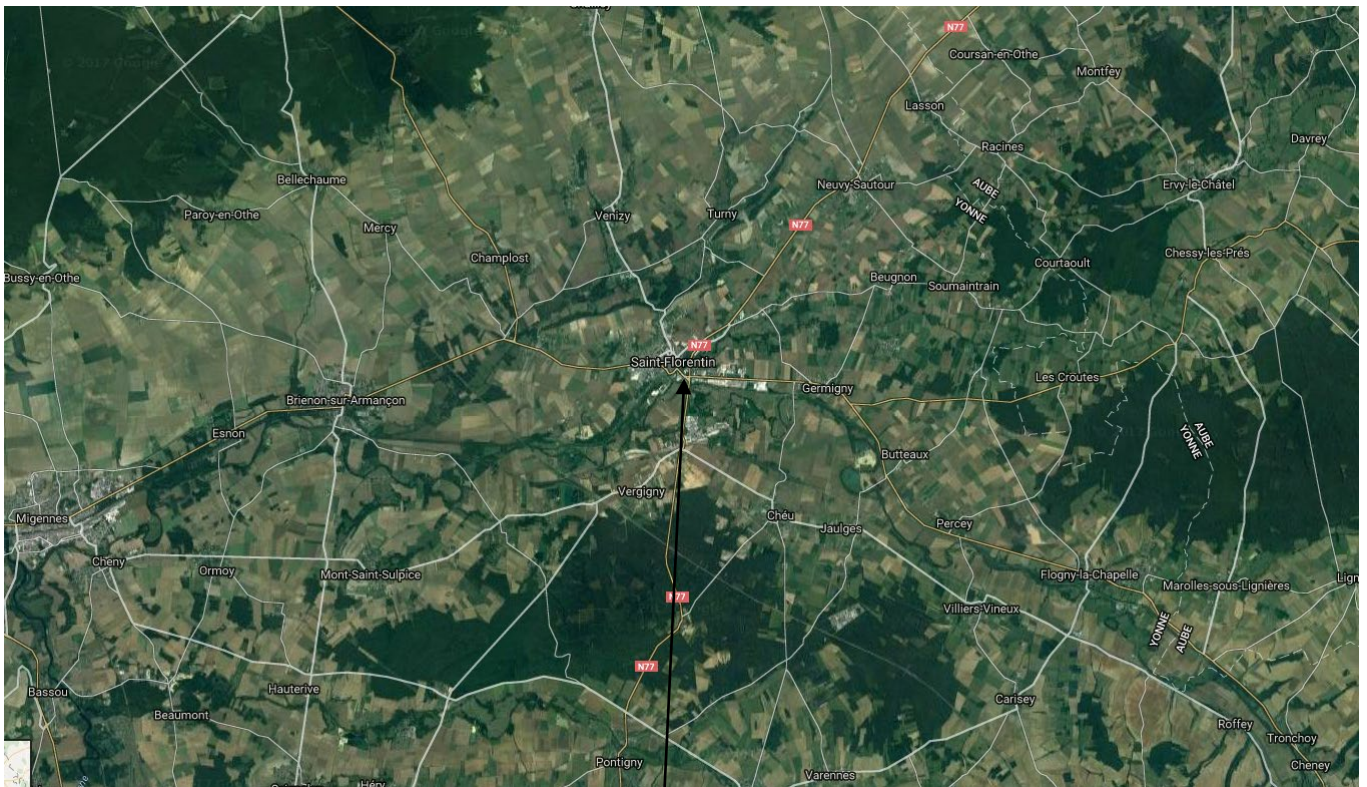




D.I.C.R.I.M.

Document d'information Communal sur
les Risques Majeurs

Commune de: SAINT-FLORENTIN (Yonne)



SAINT-FLORENTIN

SOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
MOT DU MAIRE.....	p.3
<hr style="border: 2px solid blue;"/>	
PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE	p.4 et p.5
PLAN DE SAINT-FLORENTIN AVEC POINTS PARTICULIERS & SENSIBLES	p.6
RISQUE NATUREL CRUE.....	p.7 à 9
RISQUE SEVESO.....	p.10 et 11
CANICULE	p.12
AUTRES RISQUES CLIMATIQUES	p.13 et 14
TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES.....	p.15 et 16
PANDEMIE.....	p.17
RISQUE GAZ NATUREL	p.18 et 19
RENSEIGNEMENTS UTILES	p.20

GLOSSAIRE

DICRIM	:	DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS
PCS	:	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
PPI	:	PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION
ERP	:	ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC.
PCC	:	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

COMMUNE De SAINT-FLORENTIN (Yonne) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	04/04/2020
D.I.C.R.I.M.	Page N° 3



Le mot du Maire

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document fondamental qui apporte une méthodologie et des outils pour répondre à toute situation de crise.

Élaboré au niveau de la commune sur la base de critères précis, il permet d'apporter des réponses très concrètes en cas d'atteinte à la sécurité des biens et des personnes ou à l'environnement.

Il ne se substitue pas aux actions de la sécurité civile. Il les complète et les renforce.

La Ville de Saint-Florentin se veut, ainsi, efficace dans la gestion des crises et l'organisation des secours.

Après le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné à informer la population et à lui permettre de bien réagir, le Plan Communal de Sauvegarde est destiné à un usage interne à la Mairie de Saint Florentin pour lui permettre la mise en place rapide d'une cellule de crise communale.

Il est à lire et à relire pour acquérir les bons comportements et les réflexes utiles lors de situations inopinées.

Le Maire

Yves Delot

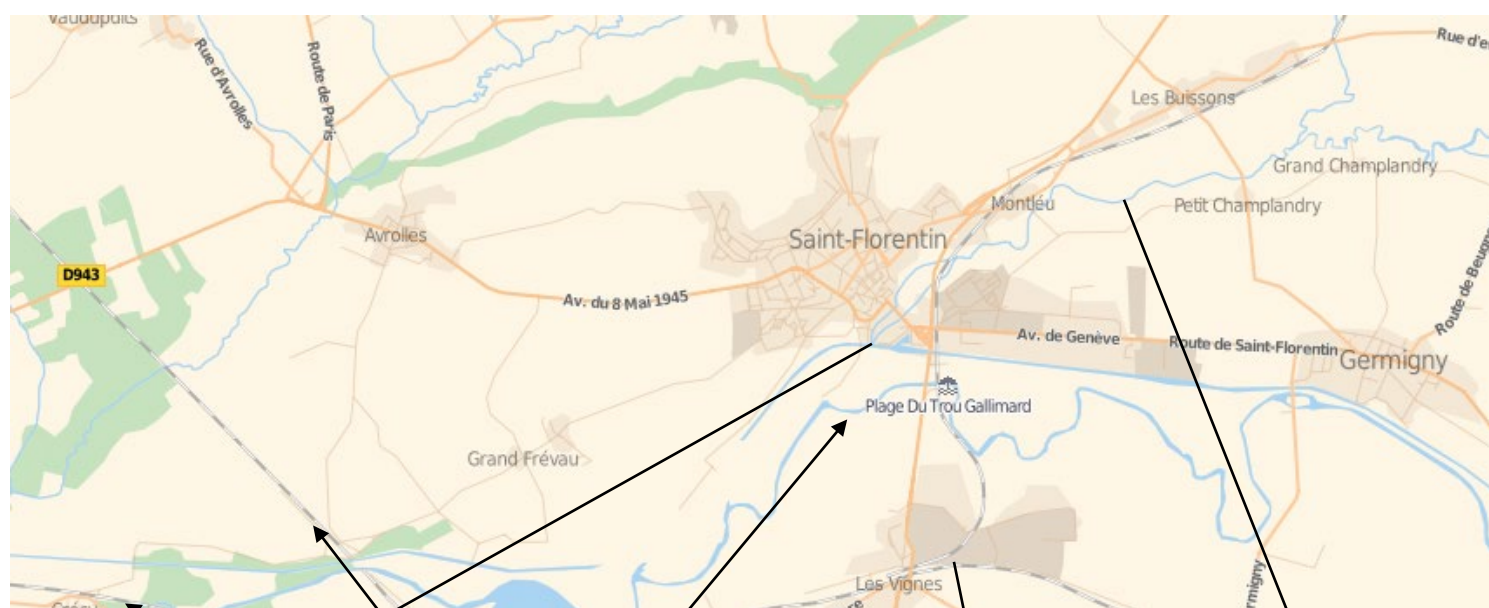
COMMUNE De SAINT-FLORENTIN (Yonne) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	04/06/2020
D.I.C.R.I.M.	Page N° 4

PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

La commune de Saint-Florentin se situe dans le département de l'Yonne,



Le territoire de la commune de Saint-Florentin d'une superficie de 28.6 Km², culmine à une altitude qui oscille entre 89m et 192m, sachant que le bourg se trouve à mi-hauteur. Le point le plus bas est au Sud, où coulent les rivières, l'Armançon et l'Armance.



L'Armançon
L'Armance

Canal de Bourgogne
Voie SNCF
Primagaz (site SEVESO,)



- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| 1 Centre Administratif | 11 Maison des Associations (MAIP) |
| 2 Médiathèque | 12 Ecole Primaire Pommier Janson |
| 3 Musée | 13 Ecole Maternelle Anne Franck |
| 4 Maison de retraite Saint Charles | 14 Ecole Primaire Jean Pézenec |
| 5 Maison de retraite Les Hortensias | 15 Ecole Maternelle Jean Pézenec |
| 6 Police Municipale | 16 Collège Marcel Aymé |
| 7 Gendarmerie Nationale | 17 Gymnase Thierry Guitton |
| 8 Piscine | 18 Eglise |
| 9 Salle Daullé | 19 Mosquée (salle de prière) |
| 10 Jardin de l'Octroi | |

- Lieu-dit « le Patis »
- Rue de la Maladrerie

Zone violet :

- Stade Jean Lancray
- Camping Municipale

- Zone bleu :

- Rue du Faubourg du Pont
- Rue de la Madeleine
- Rue Berthin
- Impasse du moulin de Montléu
- Zone industrielle des Galettes
- Rue de la Saulnière
- Ferme de la maladrerie
- Petit Champlandry
- Grand Champlandry

- Déclenchement PCS

ALERTE

- Véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré-formaté voir page...)
- Téléphoner aux différents riverains suivant la gravité des zones inondables ou par envoi de SMS
- Téléphoner aux différents propriétaires de champs et prés afin de faire évacuer d'éventuelles bêtes.

- CONDUITE A TENIR POUR LES HABITANTS CONCERNES :

LES REFLEXES QUI SAUVENT :
gardez votre calme,
appliquez les consignes ci-jointes.



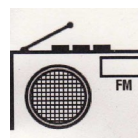
- Fermer les portes et fenêtres, aérations soupiraux. - Surélever les meubles, amarrer les cuves.
- Mettre les produits toxiques, les véhicules et denrées alimentaires à l'abri de la montée des eaux.



- Monter dans les étages supérieurs avec des vivres, de l'eau potable, papiers d'identité, radio portable, vêtements chauds, couvertures médicaments.
- Tenter d'obturer les portes pour limiter au maximum l'entrée de l'eau.
- Signaler sa présence et attendre les secours.



- Couper le gaz et l'électricité.
- Faire une réserve d'eau potable.



- Rester à l'écoute des infos radio et TV
- Prévoir des piles de rechange pour la radio.



- Ne pas téléphoner, sauf urgence.



- Ne pas aller chercher les enfants à l'école

- En cas d'évacuation penser à prendre vos papiers d'identité et documents importants – Vos médicaments (traitement médical en cours) – vêtements de rechange et couvertures.

COMMUNE De SAINT-FLORENTIN (Yonne) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	04/06/2020
D.I.C.R.I.M. RISQUES SEVESO	Page N° 1 0



PPRT de Primagaz
Communes de Chéu, Saint-Florentin, Vergigny
Périmètre d'étude



Sources: BD Parcellaire IGN
Rédaction/Édition: - Calcuta 03-2013 - MAPINFO V 6 - SIGALEA® V 3.1.0 - CINERIS 2010

SIGALEA

ANNEXE de l'Arrêté N° PREF-CAB-SIDPC-2016-0240 portant prescription du PPRT de l'établissement PRIMAGAZ : CARTOGRAPHIE DU PERIMETRE D'ETUDE

ACTION DU MAIRE

- Mise en place du PCS.

ALERTE

- Mise en place déviation / interdiction circulation : interdire la circulation à tous véhicules sur la RN77 dans le sens TROYES/AUXERRE et les dévier sur les axes CD905 en direction de TONNERRE ou CD905 en direction de MIGENNES
- Les zones touchées : RN77, zone industrielle de la Saulnière et le lieu-dit La Grande Commune
- Liste des appels en cas de déclenchement

- CONDUITE A TENIR : - Un Plan Particulier d'Intervention existe pour ce site

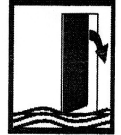
LES REFLEXES QUI SAUVENT :
gardez votre calme,
appliquez les consignes ci-jointes.



- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.



Fermer toutes les ouvertures et les calfeutrer



Boucher les entrées d'air.
Arrêter les ventilations.



- Ne pas téléphoner, sauf urgence.



- Couper le chauffage, risque d'asphyxie.



3 Ecouter la radio (France Bleu AUXERRE ou France INTER. Suivre les consignes.
4 Prévoir des piles de rechange pour la radio.



- Ne pas aller chercher les enfants à l'école



1. Ne pas allumer de feu.
2. Ne pas fumer.

- En cas de pollution respirer au travers d'un linge mouillé et au ras du sol.

- Prévoir une réserve d'eau. - Ne sortir qu'à l'annonce de fin d'alerte.

COMMUNE De SAINT-FLORENTIN (Yonne) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	04/06/2020
D.I.C.R.I.M. RISQUE CANICULE	Page N° 12

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- Organiser une permanence à la Mairie

En cas de canicule :

- Prise de contact avec les personnes âgées et fragiles volontaires et recensées par le CCAS pour rappel des règles de vigilance en cas de canicule.
- Organisation d'un circuit de visite
- Distribution d'eau : via les services techniques
- Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés.
- Mesure de restriction d'usage de l'eau
- Se mettre en relation avec les différents EPHAD pour répertorier les besoins et problèmes rencontrés.

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Le maire est prévenu par le gestionnaire
- D'alerte de la préfecture (GALA)
- Appels téléphoniques, (**liste [d'appel](#) répertorié par le CCAS**)
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
 - Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
 - Boire fréquemment et abondamment même sans soif
 - Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
 - Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)**

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- Organiser une permanence à la Mairie

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- Surveiller les conditions météorologiques
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger
- Organiser le déblaiement des voies
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés : les dirigés vers le gymnase ou le Centre Technique Florentinois (pour les routiers)



ALERTE



- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de fortes précipitations :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

En cas d'orages :

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés, le câble d'antenne de la télévision et la prise téléphonique
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

En cas de vents violents :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés
- Fermeture ou interdire l'accès des parcs et jardins

En cas de neige ou de verglas :

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

Dans tous les cas, et si besoin, interdire la circulation des plus de 3.5 tonnes sur les axes de la commune et les redirigés vers les lieux de stationnement temporaires définis : rue Jean Moulin, parking DDE au carrefour dit du « Chapeau », place du Port, parkings des supermarchés ATAC et Intermarché.

En cas de durée importante de l'interdiction de circuler, les chauffeurs PL peuvent être dirigés sur le Centre Technique Florentinois ou le gymnase (lieux avec chauffage, cafetière, WC et douche).



ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers, par exemple :

- Permanence mairie
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation
- Mettre les feux tricolores au clignotant
- **Déterminer les zones touchées : Rue de l'Est, Rue du Faubourg Saint Martin, Avenue de Genève, Rue du Faubourg du Pont, Rue Montarmance, Rue de Landrecies, Avenue du 8 mai 1945, RD905, VC Frévaux à Briennon, RN77**

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré-formaté, voir page...)

LES REFLEXES QUI SAUVENT : gardez votre calme, appliquez les consignes ci-jointes.

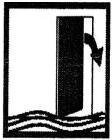
- En cas de pollution respirer au travers d'un linge mouillé et au raz du sol.
- Ne boire l'eau du robinet qu'après avis des autorités.
- Ne sortir qu'à l'annonce de fin d'alerte.



- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.



Fermer toutes les ouvertures et les calfeutrer



Boucher les entrées d'air. Arrêter les ventilations.



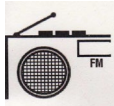
- Ne pas téléphoner, sauf urgence.



- Couper le chauffage, risque d'asphyxie.

- Rester à l'écoute des infos radio et TV. Suivre les consignes.

- Prévoir des piles de rechange pour la radio.



- Ne pas aller chercher les enfants à l'école



- Ne pas allumer de feu.
- Ne pas fumer.

COMMUNE De SAINT-FLORENTIN (Yonne) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	04/06/2020
D.I.C.R.I.M. RISQUE PANDEMIE GRIPPALE	Page N° 17

30 % de la
population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : **Madame Marie-Claude SCHWENTER***
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

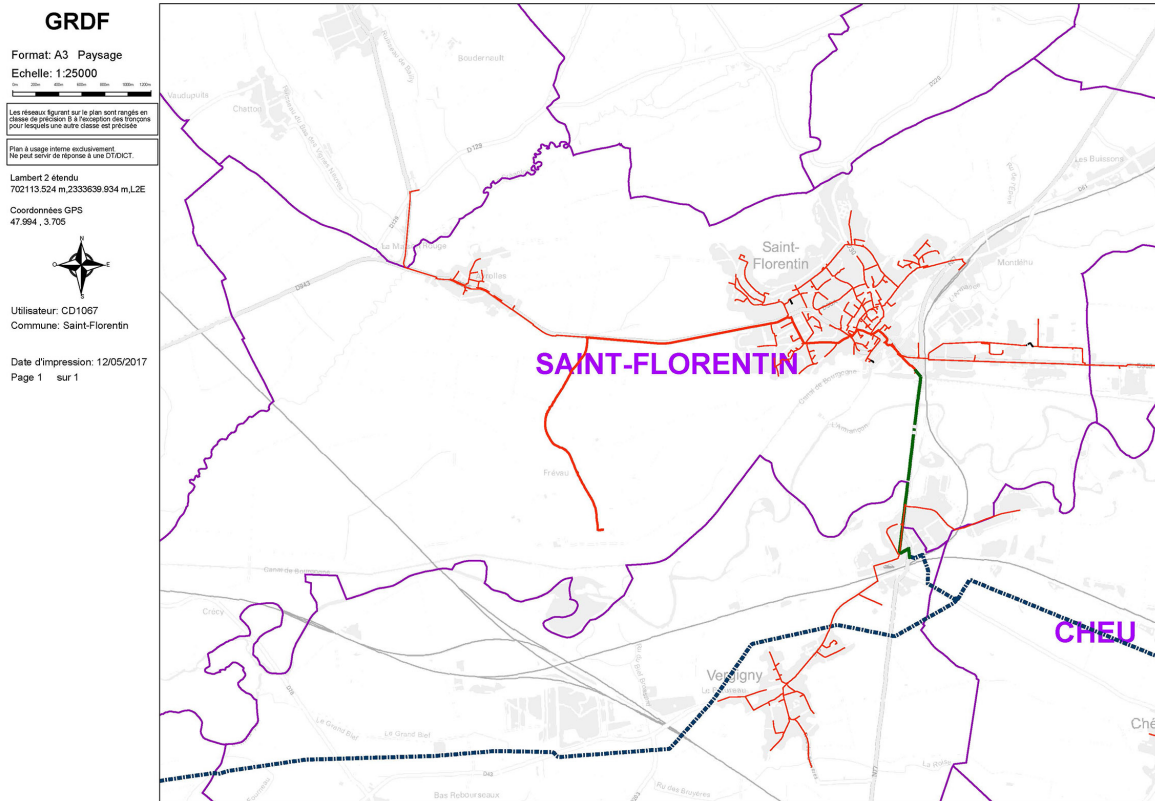
Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) (tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

COMMUNE De SAINT-FLORENTIN (Yonne) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	04/06/2020
D.I.C.R.I.M. GAZ NATUREL	Page N° 18



La commune de Saint-Florentin est desservie en gaz naturel par un vaste réseau de distribution. Le gaz naturel a été odorisé pour permettre de détecter toute fuite même minime. Le risque le plus peu probable d'une fuite importante ou d'une explosion peut être la cause d'un engin de chantier.

ALERTE :

La présence d'une odeur suspecte pouvant présager une fuite de gaz ne doit pas rester sans action.

- CONDUITE A TENIR :

Deux cas à envisager :

Si vous sentez une odeur de gaz chez vous, vérifiez vos appareils : les brûleurs de la cuisinière sont-ils ouverts ? Y a-t-il une fuite ?

Si tout vous semble normal mais que l'odeur persiste, ayez les bons réflexes :

1. Ne provoquez ni flammes, ni étincelles (précautions à prendre pour ne pas créer d'étincelles : ne pas utiliser de sonnette, d'interrupteur, d'appareils électroménagers, de lampes de poche, de téléphones fixes ou portables.)
2. Ouvrez les fenêtres,
3. Fermez l'arrivée du gaz,
4. **Quittez les lieux et appelez les pompiers une fois à l'extérieur 18 ou 112.**

Si vous êtes dans la rue et constatez la présence d'une odeur suspecte ou d'une fuite,

éloignez-vous immédiatement, puis contactez les pompiers au 18 ou 112. Invitez les autres personnes présentes ou s'approchant des lieux à s'éloigner.

Les pompiers une fois alertés vont :

- **1 : Dépêcher une équipe sur les lieux pour mettre en place un périmètre de sécurité.**
- **2 : Informer les services d'Urgence de GrDF (Gaz réseau distribution France), qui à leur tour se présenteront sur les lieux pour évaluer la situation et procéder à la réparation.**
- **3 : Aviser dans le même temps le maire, voire la Gendarmerie.**

COMMUNE De SAINT-FLORENTIN (Yonne) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	04/06/2020
D.I.C.R.I.M.	Page N° 20

☒ | RENSEIGNEMENTS UTILES | ☒

A n'utiliser qu'en cas d'urgence.

N'encombrez pas inutilement le réseau cela sera préjudiciable à tous.

Ne cédez pas à la panique quel que soit le risque considéré, mais écoutez les messages diffusés par le personnel communal et/ou les médias. Respectez les instructions et les conseils communiqués.

RAPPELEZ-VOUS : Il y a lieu de se conformer aux conseils communiqués par les médias, les services de l'Etat pour ne pas mettre sa vie en danger voire celle des autres (famille, voisins, sauveteurs...).

  **il est important d'avoir chez soi une radio portable ou radio-réveil avec des piles de rechange (cas coupure d'électricité).**

**LES REFLEXES QUI SAUVENT :
gardez votre calme,
appliquez les consignes ci-jointes.**

MEDIAS – RADIOS			
France BLEU	103.5Mhz		
France Info	105.5Mhz		
SITES INTERNET			
Météo France	www.meteo.fr	Permet aussi l'accès à la carte vigilance crue	
Réseau d'annonce des crues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing		
NUMEROS UTILES			
MAIRIE DE SAINT-FLORENTIN	03.86.43.79.79	Fax : 03.86.43.45.60	Email : maire@ville-saintflorentin.fr
POMPIERS – CODIS	18 ou 112		
SAMU	15		
GENDARMERIE	17		
PREFECTURE	03.86.72.79.89		
METEO France	08.92.68.02.89		
ERDF	09.72.67.50.89	En cas de problème électrique important ou de coupure de gaz des répondeurs sont en place pour communiquer l'état du réseau perturbé	
GRDF	0800473333		
DDCSPP	03.86.72.69.00		
ARS	03.86.51.80.28		
ONCFS	03.86.80.21.68		
FDC	03.86.94.22.94		
CENTRE ANTIPOISON	03.83.32.36.36		NANCY (54)
SANS ABRI	115		